

Conseil communale du 17.02.2025

Interpellation de Madame Sana Aissaoui relative à l'Arrêté de Police du 23.12.2024, prolongeant celui du 08.07.2024 et du 29.09.2024, portant interdiction temporaire à toute personne non-usagère effective des transports publics, de fréquenter les zones STIB et SNCB de la station "Mérode".

Nous sommes tout à fait conscients de l'importance de ce dossier et qu'une solution doit être trouvée pour la station Mérode. Nous ne contestons absolument pas ce point et nous approuvons les observations qui ont été faites. Néanmoins, bien que la situation doive naturellement être résolue tant dans l'intérêt des usagers des transports en commun que dans l'intérêt des personnes en situation de besoin qui y trouvent refuge, nous pensons que cette interdiction doit être accompagnée d'une véritable réflexion sur l'origine du problème et la bonne compréhension des causes. Tout cela nous amène à nous poser toutes sortes de questions.

Une première question concernant les effets constatés par la mise en application de l'arrêté de police du 29 septembre 2024, prolongeant le premier arrêté du 8 juillet de la même année. S'agissant donc d'une prolongation d'un arrêté préalablement appliqué, pouvez-vous nous dire quel a été le bilan de cette interdiction après la première instauration et après la prolongation ?

Il est fort heureusement fait mention dans l'arrêté que cette situation ne peut pas être résolue sans s'accompagner de mesures socio-sanitaires et de l'aide la plus appropriée à chaque besoin. Mobiliser les services de prévention communaux constitue bien entendu une aide réelle, sauf s'il n'y a aucun endroit où diriger ces personnes dans le besoin. Vous pointez d'ailleurs le fait que la période actuelle incite les personnes visées dans l'arrêté à fréquenter de façon plus assidue la station notamment pour s'abriter du froid mais elle diminue aussi la possibilité d'avoir une place en centre. Nous voudrions en savoir davantage sur l'état des ressources précises dont nous disposons. Vous évoquez justement dans l'arrêté le "service de prévention" et le "secteur associatif" (les 8 éducateurs de rue du service Prévention, le Chauffoir, le CPAS, ... ?). Pouvez-vous donc nous éclairer sur ces organismes et structures en place et leurs moyens sur cette question précise ? Et quelles sont les mesures exactes de cette prise en charge de l'accompagnement socio-sanitaire mentionnée dans l'arrêté

En outre, du point de vue des ressources humaines, les effectifs humains travaillant dans ces infrastructures existantes suffisent-elles à venir en aide aux personnes plongées dans la précarité ? Le travail n'est-il pas colossal et source de pression importante pour ces travailleurs sociaux et autres éducateurs de rue ?

En somme, quelle vision et quel projet socio-économique à long terme sont envisagés au-delà de cet arrêté d'interdiction ?

Cette problématique soulève donc un certain nombre de questions mais également ouvre des pistes de réflexion plus profondes sur la question du sans-abrisme (et non pas seulement de la toxicomanie publique des personnes sans-abri).

Quelle ambition peut se donner la commune d'Etterbeek pour devenir une commune toujours plus humaine et solidaire, profondément concernée par le bien-être de toutes et tous ? Une commune qui se donnerait les moyens de venir en aide concrètement et durablement à ces personnes vivant une précarité extrême et ne vivant pas dans les conditions favorables pour espérer trouver ou retrouver une vie digne et épanouissante.

Conseil communale du 17.02.2025

Merci d'avance pour l'attention et le temps que vous consacrerez à répondre à ces questions et réflexions qu'il nous faut considérer en tant que représentants de nos concitoyennes et concitoyens, de toute condition.

Réponse en séance

Monsieur le Bourgmestre :

Je reviens finalement. Alors l'interpellation de Madame Sana Assaoui relative à l'arrêté de police dont question relative à la station de métro Mérode, vous avez la parole.

Madame Assaoui :

Merci voilà comme ça. J'ai envoyé l'interpellation par écrit mais je ne pensais pas que j'allais devoir tout redire là maintenant. Donc je pensais que c'était la réponse qui arrivait maintenant. Donc je ne sais pas si vous avez reçu la version écrite.

Monsieur le Bourgmestre :

C'est comme vous voulez mais peut-être pourriez-vous improviser un bref résumé parce que tous les membres du Conseil n'ont pas nécessairement en tête ce que vous aviez lu la fois dernière, résumer simplement de tête l'essentiel de votre problématique ?

J'ai prévu évidemment de vous répondre de manière aussi complète que possible.

Madame Assaoui :

Merci Monsieur. C'était vraiment par rapport au bilan en fait qui a éventuellement été fait et qui a sûrement été fait par rapport aux arrêtés de police et à la suite de toutes les mesures qui ont été prises par rapport à la station « Mérode ». Faire un point vraiment concret par rapport à la situation, les effets positifs, les effets négatifs, tous les effets des mesures déjà accomplies et ensuite, et c'était ça que je voulais vraiment mettre en avant, l'avenir de la question du sans-abrisme, mais aussi de la toxicomanie qui n'est pas nécessairement propre à Etterbeek mais c'est quand même très fort à Bruxelles, évidemment on est une capitale, c'est normal entre guillemets, mais ça ne devrait pas l'être.

Et est-ce que Etterbeek aurait éventuellement une ambition d'essayer de résoudre ça à beaucoup plus long terme, mais de façon beaucoup plus profonde. Donc voilà, en gros c'était ça, merci.

Monsieur le Bourgmestre :

Oui, donc merci. Alors l'initiative qui a été prise est mienne. Elle provient d'un problème de sécurité publique, de salubrité publique, de danger pour les personnes qui s'adonnent à des prises de drogue dans l'espace public, dans le métro et aux alentours, danger pour les usagers.

Conseil communale du 17.02.2025

Vous savez que la station Mérode est non seulement une station de métro, mais aussi de train, que les couloirs sont gigantesques, que les quais ne le sont pas moins. Vous avez aussi des commerces en sous-sol et c'est un lieu qui est fréquenté par un très grand nombre d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes. Vous avez des écoles un peu monstres là autour, je parle par leur taille.

Donc en ce qui concerne l'athénée flamand, vous avez Absil à proximité, vous avez le collègue Saint Michel.

Donc vous avez vraiment des milliers d'élèves qui transitent par cette station et j'ai pu recevoir en ma qualité de bourgmestre chargé de la propreté, de la sécurité, de la salubrité, de plus en plus de plaintes interpellantes quant à la présence à même le sol de drogués qui soit fument des pics de crack, soit se piquent avec des seringues, soit utilisent des cuillères retournées avec des flammes pour organiser leur préparation.

Certains dans un état difficile, certains agressant ou verbalement ou physiquement des usagers pour les amener à donner de l'argent. Par exemple, quelqu'un descend pour aller travailler, arrive au bas des escalators, près des endroits où il y a des portiques et où il y a les commerces, et puis un homme qui venait de prendre sa dose de crack interpelle, cette personne l'empêchait de passer et lui dit

« Tu vois ma bouteille est pleine de pisser, tu vas l'avoir sur la gueule si tu ne donnes pas 1€. »

Alors évidemment ce n'est pas à proprement parler une infraction mais est-ce que c'est un comportement normal ?

Est-ce que c'est un comportement auquel on peut s'attendre quand on prend le métro pour aller travailler ?

Est-ce que c'est conforme aux règles de bienséance et de sécurité publique et d'ordre public ?

La réponse est non.

Est-ce que pour ce motif il faut d'office mettre ces personnes en incarcération en arrestation administrative ?

Je pense que la réponse n'est pas automatiquement non, sauf évidemment si la personne en arrive à des situations qui portent vraiment atteinte à l'ordre public de manière plus importante donc, j'ai pour ma part mené une délégation parlementaire du Parlement bruxellois de la commission de l'Intérieur à Lisbonne.

Cette visite avait pour objectif de voir ce que les Portugais, qui sont forts en avance par rapport à nous, ont fait dans les grandes villes, au Portugal, pour lutter contre les assuétudes et contre les drogues en particulier.

J'ai ainsi pu rencontrer le président de l'office européen des drogues qui est situé à Lisbonne. On a pu rencontrer les services de prévention, on a pu rencontrer les gestionnaires de la chambre de dissuasion, on a pu rencontrer des policiers, les policiers de quartier.

Et le système portugais, en résumé, est le suivant.

On distingue très clairement les trafiquants de drogue et les usagers des drogues. Les uns sont des criminels, les autres sont des victimes s'ils ne vendent pas de drogues. Et donc, personnellement, moi j'épouse totalement cette philosophie. Si bien que j'ai pu constater que le système pénal au Portugal avait été adapté

Conseil communale du 17.02.2025

de façon telle qui avait été créé ce qu'on appelle des chambres de dissuasion, c'est à dire que lorsque quelqu'un se piquait en rue, fume une pipe de craque en rue, et cetera, la police interpelle la personne et amène la personne à la chambre de dissuasion.

La Chambre de dissuasion est composée par toute une série de praticiens qui vont exposer à la personne que si elle accepte de suivre, j'améliore le texte mais, un circuit vertueux, c'est à dire on fait un bilan sur la drogue qu'elle prend, on fait un bilan social, on fait un bilan sociétal, un bilan de santé et elle accepte de suivre un parcours de réintégration, il n'y a pas de suite pèlerin, elle refuse, il y a suite pénale.

C'est quelque chose moi qui me parle et qui donne au Portugal un taux de réussite de 45%. Faut évidemment savoir que malheureusement les drogues actuelles sont de nature à assez rapidement causer des dégâts définitifs au cerveau.

Que dans ce cas-là, bien entendu, une réintégration est vouée à l'échec parce qu'on a affaire à des personnes qui ne sont plus en mesure de pouvoir exercer une fonction ou lucrative ou quelconque.

J'ai aussi été amené à accompagner une délégation de la police des polices locales de différentes zones de Wallonie et de Bruxelles, au Québec, à Montréal, ou j'ai rencontré des policiers de terrain, des agents de quartier confrontés au fentanyl.

On a pu se rendre compte que cette drogue pouvait entraîner par une seule prise, la première fois, une mort immédiate. Et ça, pour des jeunes de 14, 16 ans, parce qu'ils meurent par étouffement.

Ce sont donc quand même des choses qui méritent plus que de l'attention.

J'ai pu aussi découvrir là-bas qu'un antidote existe avec un puf, dont les policiers disposent. Si on prend la personne à temps et qu'on inhale le produit, ça arrête le processus et ça sauve la personne. Mais sur la durée, les dégâts sont considérables.

On est donc confronté à une situation qui dépasse évidemment la pure gestion communale. Mais moi je ne suis pas du style à voir ces choses, à aller sur place, à descendre dans les stations de métro, à parler à ces personnes, à constater ce qu'il y a par terre, à constater les dangers et à ne rien faire.

Et donc j'ai organisé une table ronde qui s'est tenue avec le CPAS, avec les assistants sociaux du CPAS, avec mon cabinet, avec le service de prévention, avec les représentants de la police, avec les hôpitaux IRIS Sud services d'urgence et services de médecine interne qui étaient présents.

Avec le secteur associatif, donc les représentants de Transit de Diogenes, les infirmiers de rue, les éducateurs, la STIB, la plateforme régionale des drogues, et donc toutes ces personnes-là étaient réunies ici à Etterbeek à mon initiative.

Alors ce n'est pas pour faire de mon nez, mais c'est eux qui l'ont dit, on a eu une réunion de plus de 02h00 où chacun a échangé et à discuter de comment faire pour prendre des mesures les plus pour employer un grand mot systémique possible.

Conseil communale du 17.02.2025

Et ils m'ont dit « Jamais bon meuf nous a reçu nous l'associatif pendant 02h30 ».

Donc ce n'est pas quelque chose que j'ai sorti de ma tête comme ça dans un claquement de doigts, non, on a avec l'ensemble des partenaires, dégagé des solutions provisoires qui étaient de dire.

« On ne peut plus laisser ces personnes dans des endroits de grand passage où manifestement ils créent un danger pour les autres, pour eux-mêmes, où ça trouble l'ordre public et où ça empêche un fonctionnement normal des transports en commun pour les usagers ».

On a donc défini, en accord avec ces services, des endroits dans la station où la présence de ces personnes sont tolérées.

Certains habitants se sont adressés à moi en disant, mais enfin, comment vous pouvez tolérer ça ? C'est scandaleux, mettez ces gens dehors.

OK on les met dehors, mais ils font quoi dehors et comment on fait quand on est en hiver et qu'ils sont à même un trottoir ?

Donc moi j'ai pris les mesures prophylactiques, c'est à dire que je me suis arrangé avec la STIB pour que ces personnes une fois par jour ou tous les 2 jours se déplacent, on nettoie tout, on remet tout en place, on donne également des containers jaunes comme on utilise dans les dans les cliniques pour que les seringues et tous les éléments qui peuvent entraîner des dommages soient protégés et on fait du travail social sur place avec les différents membres de l'associatif.

J'ai obtenu qu'il y ait une tournante de ces différents mouvements, soit régionaux, soit associatifs, pour qu'il y ait un contact avec ces personnes.

J'ai ainsi pu parler à un, vous savez, quand on est fortement atteint par la drogue et qu'on l'apprend depuis un certain temps, on a des modifications morphologiques considérable et donc on ne peut plus connaître vraiment l'âge de quelqu'un, mais la personne qui me parlait et qui était tout à fait sain d'esprit était jeune. Il me disait « Monsieur, je viens de prendre ma dose de crack, dans une demi-heure je pourrai plus vous parler et maintenant je peux encore vous parler et merci pour ce que vous faites, mais vous vous savez et moi le premier, je me dégueule dessus de la crasse que je prends, mais je n'arrive pas à arrêter parce que pour arrêter il faut être encadré et il faut avoir un accès aux soins et vous devez attendre 3 mois avant d'être reçu. Et quand vous êtes reçu, il faut attendre 6 mois avant d'avoir une place. Et nous en 9 mois on continue et on ne sait pas arrêter ».

Donc par rapport à tout ça, en discutant avec l'ensemble de ceux qui se dévouent et qui méritent énormément de respect, parce que faut savoir quand même que le travail que font ces personnes sur le terrain avec ces personnes droguées, est très démotivant, parce que les résultats sont faibles et le travail est particulièrement humainement difficile ; on s'est dit, ce qu'il faut, c'est donner un espoir à ces personnes et un aboutissement au-delà de cet encadrement provisoire sécurisé de leurs pratiques.

Conseil communale du 17.02.2025

Et donc j'ai proposé au collège une décision d'affecter un bâtiment communal en termes d'espace de répit, hub social, donc un endroit plus digne qu'un quai de métro ou de chemin de fer, ou avec quelqu'un par terre, quelqu'un d'autre debout parle à cette personne, ça n'est pas digne.

Et donc on a fait ça. On a décidé de s'associer avec le CPAS et les opérateurs associatifs spécialisés pour mettre au point, à nos frais, un endroit d'accueil, une antenne sociale pluridisciplinaire, au numéro 53 de la rue général Tombeur.

Avec pour objectif la prise en charge du public, une meilleure connaissance mutuelle, un point d'accroche, une zone de répit, une possibilité d'opérer un contrôle médical minimal.

Et donc nous avons demandé, c'est passé au collège le 27 novembre dernier, des sources de financement, service de première ligne pour lutter contre les assuétudes, pour soutenir ceux qui travaillent donc dans ces dispositifs là que nous avons décrit, on a demandé 75000€.

On a également demandé un soutien pour les réductions des risques liés aux usagers de drogues avec notamment la COCOM, nous sommes éligibles pour obtenir jusqu'à 4 équivalents temps plein qui pourraient être affectés dans cet espace pour gérer l'accueil et l'encadrement des personnes également, un travail de rue et de maraude.

Donc la régie foncière, à ma demande, avec le collège et le CPAS ont rénové ce bâtiment dans lequel il y a un bureau, une zone d'accueil, c'est une petite maison mais qui est tout à fait destinée à cela, elle est à 10 minutes à pied de donc c'est tout à fait pertinent.

J'ai été sur place avec le coordinateur des services sociaux du CPAS, avec l'appui du président du CPAS ici présent, avec également les représentants de Transit.

Donc voilà les choses se mettent en place. Ce ne sera pas une solution miracle, mais ce sera une solution qui permettra quand même d'en sauver certains, d'offrir des possibilités de suivi à d'autres.

Il faut savoir que le nombre de sans-abris, le nombre de consommateurs de drogue, a explosé en peu de temps à Bruxelles et nous ne sommes pas épargnés sur Etterbeek dans les stations de métro plus lorsque on est en période froide comme maintenant, en période chaude, ça se passe plus dans les dans les parcs.

Nous avons les éducateurs de rue qui sont spécialisés et souvent évidemment, le problème c'est qu'il n'y a pas un, 2 ou 3 problèmes, mais il y a 4 ou 5 ou 6 problèmes en même temps.

Il y a un problème de perte d'emploi, il y a un problème de rupture familiale, il y a un problème d'assuétude qui peut être à la fois l'alcool, à la fois des drogues dures, des problèmes psychiatriques et tout ça se mélange.

Et donc ce n'est pas un coup de cuillère à pot que ça se résout mais ce sont des êtres humains qu'il faut aider. Je dois vous dire que j'ai eu la collaboration efficace de la police, non pas une police coercitive mais une police compréhensive.

On était sur place à plusieurs reprises. On a fait une évaluation de ce dispositif. À chaque fois, on a reçu une évaluation qui est positive. Pour le moment, on est à nouveau un peu dépassé par les événements parce que

Conseil communale du 17.02.2025

on a pas mal de policiers qui sont requis pour d'autres tâches et parallèlement, on a un afflux considérable de sans-abris et de drogués au même endroit. Je le reconnais volontiers parce que c'est comme ça et que je ne sais pas fabriquer des policiers quand ils ne sont pas là. Mais fondamentalement les choses fonctionnent mieux que si on ne faisait rien et la sécurisation des usagers est meilleure. Et on évite pour les drogués, les overdoses, les errements, les erreurs de comportement parce qu'il y a un encadrement.

Je vous ai parlé de tête mais enfin j'ai essayé de vous éclairer autant que je le pouvais.

Madame Assaoui :

Merci infiniment pour toutes ces précisions et c'est vraiment très complet donc ça nous donne envie de creuser encore plus là-dedans, je pourrais continuer avec les questions et on pourrait comme vous avez dit l'autre fois en parler pendant des heures. Comme c'est une problématique avec laquelle on vit au quotidien, le sans abris, on le côtoie quotidiennement, on ne peut pas faire sans, qu'ils soient etterbeekois ou pas, ce sont des êtres humains et ce sont des problématiques qu'on doit vraiment prendre très à cœur je pense et vous le faites très bien avec tout le secteur associatif donc c'est magnifique et donc là je vais juste processeur de ce que vous m'avez dit c'est super et creuser là-dessus. Bravo pour le travail.

Monsieur le Bourgmestre :

Merci.

Ce qu'il faut aussi comprendre c'est que là où dans le temps la drogue coûtait cher, c'est plus le cas aujourd'hui. Et donc par exemple les doses de crack on peut déjà en avoir une ou une demie avec 5 ou 10,00€. C'est ce que le gars qui était parti me disait « Moi avec mon copain je fais la manche et j'obtiens rapidement de pas prendre une dose, et puis on est stone pendant 2 heures et puis on recommence et on recommence ».

Et donc ce qui moi me fait encore plus peur, c'est le fentanyl, les drogues de synthèse qui sont des médicaments qui servent pour des grands animaux au niveau de l'endormissement d'un cheval par exemple pour une opération chirurgicale et qui ont été modifiés par ces trafiquants de drogue avec des crasses qu'on mélange dans ce médicament et qui alors crée ce qu'on a vu pour ceux qui ont regardé ces images à Montréal ou aux États-Unis de zombies en rue, qui pendouillent sans plus avoir bougé et ces produits sont déjà là.

C'est pour ça que je suis allé au Québec, voir comment ça se passe là-bas et comme un enfant que je suis parce que je me définis comme un enfant adulte je pensais revenir avec une solution mais je ne suis pas revenu avec une solution.

J'ai trouvé une solution qui était un produit qu'on ne connaissait pas, qui était ce puff mais qui n'est que provisoire quand on arrive à temps pour sauver la personne. Mais une solution plus pérenne en fait il n'y a pas.

Donc le problème étant entier mais baisser les bras n'est pas une solution donc on travaille.

Merci de vos questions.

Interpellation de Monsieur Pieterjan Vanden Boer sur la participation des non-Belges aux élections à Etterbeek

On a pu laisser décanter les élections communales du 13 octobre 2024.

Pourtant, l'analyse de la participation des citoyens non-belges d'Etterbeek à ces élections provoque des préoccupations. On souscrit tous l'importance de la démocratie inclusive, et je souligne que le collège précédent a bien pris des initiatives pour favoriser la participation des citoyens non-belges aux élections. Néanmoins, il faut constater que notre commune a légèrement régressé ce domaine.

En 2024, seulement 17% des citoyens non-belges ayant le droit de vote s'était inscrit pour voter, à peu près le même pourcentage qu'en 2018 (17,8%). L'inscription de citoyens européens (17,9%) était bien plus élevée que celui des citoyens non-européens (10,2%).

Ces chiffres suscitent des questions, car notre commune a bien fait des efforts pour promouvoir le droit de vote auprès des non-belges. Néanmoins, les résultats ne suivent pas, et ça pendant qu'on voit que d'autres communes ayant des enjeux similaires, obtiennent de meilleurs résultats. Etterbeek doit laisser passer 9 autres communes bruxelloises avec un taux d'inscription plus élevé, par exemple Watermael-Boitsfort (25.7%) ou Saint-Gilles (22.5%).

Personnellement, j'ai parlé avec grand nombre de citoyens pendant la campagne, et j'ai remarqué que beaucoup d'entre eux auraient voulu donner leur voix, mais qu'ils n'étaient pas au courant de la possibilité et les démarches nécessaires à faire pour l'inscription ou le savaient trop tard.

Vu la grande diversité de notre population communale, le taux de non-belges inscrits a des conséquences pour la participation en total. À Etterbeek, moins de la moitié, que 48,2%, des votants a effectivement voté. Ce taux est moins élevé que la moyenne bruxelloise et a baissé à l'égard de 2018 (50,8%) et 2014 (53,7%). Cette tendance est préoccupante et exige une analyse profonde.

Sur base de ces chiffres, j'ai les questions suivantes :

1. Comment le collège analyse les efforts qui ont été faits pour élever le taux d'inscriptions de non-belges ?
2. Est-ce qu'il y a des explications pour un taux d'inscription plus bas par rapport à d'autres communes ?
3. Est-ce que le collège envisage d'adopter les bons pratiques d'autres communes bruxelloises où le taux d'inscription est plus élevé, comme à Saint-Gilles ou Watermael-Boitsfort ?
4. Quels efforts le collège envisage pour arriver à un taux d'inscriptions plus élevé en 2030 ?
5. Le collège, vise-t-il d'informer les nouveaux citoyens non-belges sur leur droit de vote pendant toute la législature ? Par exemple, en les informant activement lors d'autres démarches ?

Conseil communale du 17.02.2025

Réponse en séance

Monsieur Lenaers :

Monsieur, vous étiez, et vous vous en souvenez certainement, informé de toutes les initiatives qui ont été formulées.

Je vous rappelle que de manière générale, par rapport aux élections de 2018, le taux de participation aux régions bruxelloises a reculé d'un peu plus de 1% et demi. Alors, de façon globale, il y a un phénomène observé dans toutes les études par rapport aux autres pays européens, c'est le délai d'inscription nécessaire avant l'élection.

En clair, vous devez être inscrit nonante jours avant l'élection, on clôture les listes électorales dans d'autres pays, je regarde votre voisine, pour la France, c'est une semaine, 10 jours, voire 15 jours, ce qui permet évidemment d'être beaucoup plus impliqué pendant même le temps de la campagne à proprement parler.

Cela est une difficulté majeure constatée et qui s'est amplifiée encore lors de ces élections d'octobre dernier.

Par ailleurs, nous avons de façon générale, évidemment lancé toute une série d'initiatives de façon à sensibiliser, expliquer la procédure d'inscription sur les listes électorales. Nous avons dédié également une page web spécifique tant pour les élections du 9 juin, puisque là, c'était uniquement pour les élections européennes que les citoyens de l'Union étaient concernés, et une page spécifique pour les élections communales pour les Européens et non européens, inscrits depuis plus de 5 ans.

Je vous rappelle également qu'une brochure d'informations complète a été distribuée en toute boîte, vous le savez. La loi électorale communale bruxelloise qui était adoptée par l'ordonnance du 20 juillet 2023 ne prévoit pas, et c'est sur base juridique, aux communes de la région d'envoyer un courrier personnalisé ciblé aux citoyens non belges. C'est aussi une 2e difficulté.

Vous le savez, vous avez participé à de nombreux événements au cours de l'année 2024, le service des affaires électorales a été présent en extérieur lors d'une multitude d'événements. Pour rappel, je prends le cadre de la fête de l'avenue de Tervuren qui dresse un large public et également un public européen, non européen. Ils ont eu en tout et pour tout 0 inscription, c'était au mois de mai.

Ça paraît loin les élections du 13 octobre à ce moment-là.

Après, évidemment, il y a toutes les initiatives que le bourgmestre a prises avec une In'Etterbeek, il vous en parlera certainement mieux que moi, mais nous avons également dédié, dès la période bien avant l'inscription, tant pour le 9 juin, donc je vous rappelle que c'était fin mars, on clôturait les listes au 31 mars et ensuite le 31 juillet, non seulement des affiches spécifiques, sur les écrans en bas sur le

Conseil communale du 17.02.2025

site Internet dans la vie Etterbeekoise, si vous reprenez toutes les vies Etterbeekoises de 2024, il y a toujours eu une seule page d'information, comment vous inscrire ? Quelles sont les démarches ? Et cetera.

Et donc malheureusement, je pense que tous ces éléments font que nous avons, malgré une population importante, un taux de participation, d'inscription des politiques moindre.

Je vous rappelle également qu'il y a aussi un phénomène général qui a été observé entre 2018 et 2024, c'est le taux de participation global qui était largement en recule entre les 2 élections, malgré que le droit de vote est obligatoire.

Et le dernier élément dont je voulais vous parler, c'est que une fois que vous êtes inscrit, mais vous devez faire la démarche de vous désinscrire. Et ça, c'est très incompréhensible. Et donc finalement, en termes administratifs, cela peut paraître, pour des Européens, très complexes par rapport à leur pays d'origine, où la facilité administrative est beaucoup plus importante.

Nous continuons évidemment à veiller à communiquer et à faire en sorte qu'il y ait une véritable information continue.

Je pense qu'il devrait y avoir à perdre une réflexion au niveau du Parlement bruxellois et du Parlement fédéral sur les délais d'inscription, la clôture des listes, parce que les nonantes jours, pour beaucoup, sont très lointains, et, donc finalement, ils s'intéressent au débat démocratique au moment où les partis sont en campagne et malheureusement, ils doivent déjà être inscrits avant.

Voilà, j'espère avoir été complets dans les éléments que je vous ai communiqués.

